



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Zaire

Question écrite n° 38490

### Texte de la question

M Jean-Marie Demange appelle l'attention de M le ministre des affaires étrangères sur le retard apporté au règlement du contentieux franco-zairois, relatif à la spoliation dont nos compatriotes ont été l'objet en 1974, suite aux mesures dites de « zairianisation » de l'économie zairoise. Il s'étonne que la France ne se soit pas référée aux termes de la Convention franco-zairoise du 5 octobre 1972, qui prévoyait expressément les cas de nationalisation. Il lui rappelle que les autorités zairoises s'étaient engagées lors des dernières négociations qui ont eu lieu à Paris en juin 1987, en marge des travaux de la grande commission mixte de coopération franco-zairoise, à apporter une solution définitive à ce contentieux avant le 1er octobre 1987. Force est de constater que rien n'a encore été fait par la partie zairoise à ce jour. En conséquence, il lui demande s'il ne lui paraît pas désormais nécessaire, afin d'accélérer le règlement, d'envisager de lier l'octroi de l'aide financière française au Zaire, à la liquidation définitive de ce contentieux.

### Texte de la réponse

Reponse. - contentieux ne a la suite des mesures de nationalisation de l'économie prises en 1973 par le Gouvernement zairois. Le ministère des affaires étrangères précise qu'un accord portant règlement de ce contentieux a été signé le 22 janvier 1988, par lequel le Zaire s'est engagé à s'acquitter de la somme de 12 millions de francs français, à titre d'indemnisation globale et forfaitaire. Les termes de cet accord seront publiés au Journal Officiel dès que les procédures constitutionnelles requises pour sa mise en vigueur auront été accomplies par chacune des parties.

### Données clés

**Auteur :** [M. Demange Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38490

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 1988, page 1322

**Réponse publiée le :** 9 mai 1988, page 1949